

		Convention collective : dates importantes en lien avec la vie professorale <sup>1</sup>	Évènements du SPUL en lien avec la vie professorale	Rôle de la personne déléguée
AUTOMNE	Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>8 septembre</b> : avis d'intention d'AER (art. 4.8.12), en vue d'un dépôt du projet le 1<sup>er</sup> octobre (art. 4.8.13)</li> <li>• <b>15 septembre</b> : dépôt de la demande d'agrégation (art. 4.7.01)</li> <li>• <b>15 septembre</b> : demande de prolongation du contrat terminal (art. 4.4.04)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des nouvelles personnes déléguées et déléguées suppléantes</li> <li>• Rencontre d'information sur l'AER</li> <li>• Rencontre d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler aux membres de son unité les dates importantes dans la convention collective ainsi que la tenue des évènements en lien avec la vie professorale</li> </ul>
	Octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> octobre</b> : dépôt du projet d'AER (art. 4.8.13)</li> <li>• <b>30 octobre</b> : dépôt de la demande de renouvellement de contrat (art. 4.4.12 et 4.4.13)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel sur le déroulement de l'assemblée d'unité (rôle de la présidence)<sup>2</sup> — Voir les <a href="#">capsules vidéo</a> disponibles sur le site Web du SPUL</li> <li>• Rencontre annuelle des représentantes et représentants aux trois commissions permanentes de l'Université Laval</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler aux membres de son unité les dates importantes dans la convention collective ainsi que la tenue des évènements en lien avec la vie professorale</li> </ul>
	Novembre		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblée générale (AG) du SPUL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la participation des membres à l'AG</li> <li>• Rapporter les grands enjeux de son unité à l'AG</li> </ul>
	Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> décembre</b> : dépôt du rapport d'activité<sup>3</sup> (art. 3.6.27)</li> <li>• <b>15 décembre</b> : avis de demande de titularisation (art. 4.7.08)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler à la direction de son unité les informations qui doivent être fournies en prévision du dépôt du projet de répartition de la charge de travail, notamment le budget</li> <li>• Rappeler aux membres de son unité les clauses relatives à la charge de travail, autant pour la charge individuelle que pour le projet de répartition</li> </ul>

<sup>1</sup> La liste des articles de la convention collective UL-SPUL 2023-2027 qui sont cités dans ce document n'est pas exhaustive. Veuillez vous référer au texte de la [convention collective](#) pour obtenir toutes les informations nécessaires.

<sup>2</sup> La ou le responsable ou la présidente ou le président de l'assemblée doit convoquer une assemblée d'unité dans les 15 jours à la demande écrite de 25 % des membres (art. 2.5.01). La doyenne ou le doyen doit tenir une assemblée des professeures et professeurs de la faculté à la demande écrite d'au moins 25 % des membres (art. 148 des Statuts de l'Université Laval, 2025).

<sup>3</sup> La professeure ou le professeur peut présenter le rapport de ses activités professorales une année sur deux. Ce rapport couvre ses activités professorales des deux années précédentes.

		Convention collective : dates importantes en lien avec la vie professorale	Évènements du SPUL en lien avec la vie professorale	Rôle de la personne déléguée
HIVER	Janvier			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au besoin, organiser une assemblée syndicale pour discuter de la répartition des tâches</li> <li>• Rappeler à la direction de son unité que l'assemblée de l'UR devra élire les professeur(e)s qui seront directrice ou directeur de programme et membres du comité de programme</li> </ul>
	Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>15 février</b> : dépôt de la demande de titularisation (art. 4.8.08)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre d'information sur la retraite du SPUL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler aux membres de son unité l'adoption, s'il y a lieu, d'un projet de dotation du volet collectif du FSAA, minimalement trois (3) mois avant le début de l'année financière (art. 3.5.07 à 3.5.17)</li> </ul>
	Mars			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élections dans les sections syndicales : s'assurer de la présence d'une personne déléguée et d'une personne déléguée suppléante pour représenter sa section au conseil syndical de l'année à venir</li> </ul>
	Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ou le responsable doit déposer le projet de répartition de la charge de travail à l'assemblée au plus tard le <b>1<sup>er</sup> mai</b> (art. 3.6.13)</li> <li>• <b>30 avril</b> : transmission des dates du congé annuel (art. 6.1.01)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel sur le déroulement de l'assemblée d'unité (rôle de la présidence)<sup>4</sup> — Voir les <a href="#">capsules vidéo</a> disponibles sur le site Web du SPUL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler aux membres de son unité l'importance de cette assemblée</li> <li>• Cette assemblée d'unité doit inclure l'élection des directions de programme, s'il y a lieu</li> <li>• Rappeler aux membres de son unité que les assemblées d'UR peuvent réviser leur plan de déploiement en tout temps (art. 3.1.11)</li> </ul>

<sup>4</sup> La ou le responsable ou la présidente ou le président de l'assemblée doit convoquer une assemblée d'unité dans les 15 jours à la demande écrite de 25 % des membres (art. 2.5.01). La doyenne ou le doyen doit tenir une assemblée des professeurs et professeurs de la faculté à la demande écrite d'au moins 25 % des membres (art. 148 des Statuts de l'Université Laval, 2025).

		Convention collective : dates importantes en lien avec la vie professorale	Évènements du SPUL en lien avec la vie professorale	Rôle de la personne déléguée
ÉTÉ	Mai			
	Juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> juin</b> : dépôt de la demande d'accès au rang d'adjointe ou d'adjoint par équivalence (art. 4.3.02)</li> </ul>		
	Juillet			
	Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> août</b> : avis à la ou au responsable pour une demande de promotion accélérée au rang d'agrégée ou d'agrégé (art. 4.4.11)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des nouvelles personnes délégué(e)s</li> </ul>	